Procédure suivi initial et périodique de l'état de santé sous l'autorité du médecin du travail

FOCUS 1

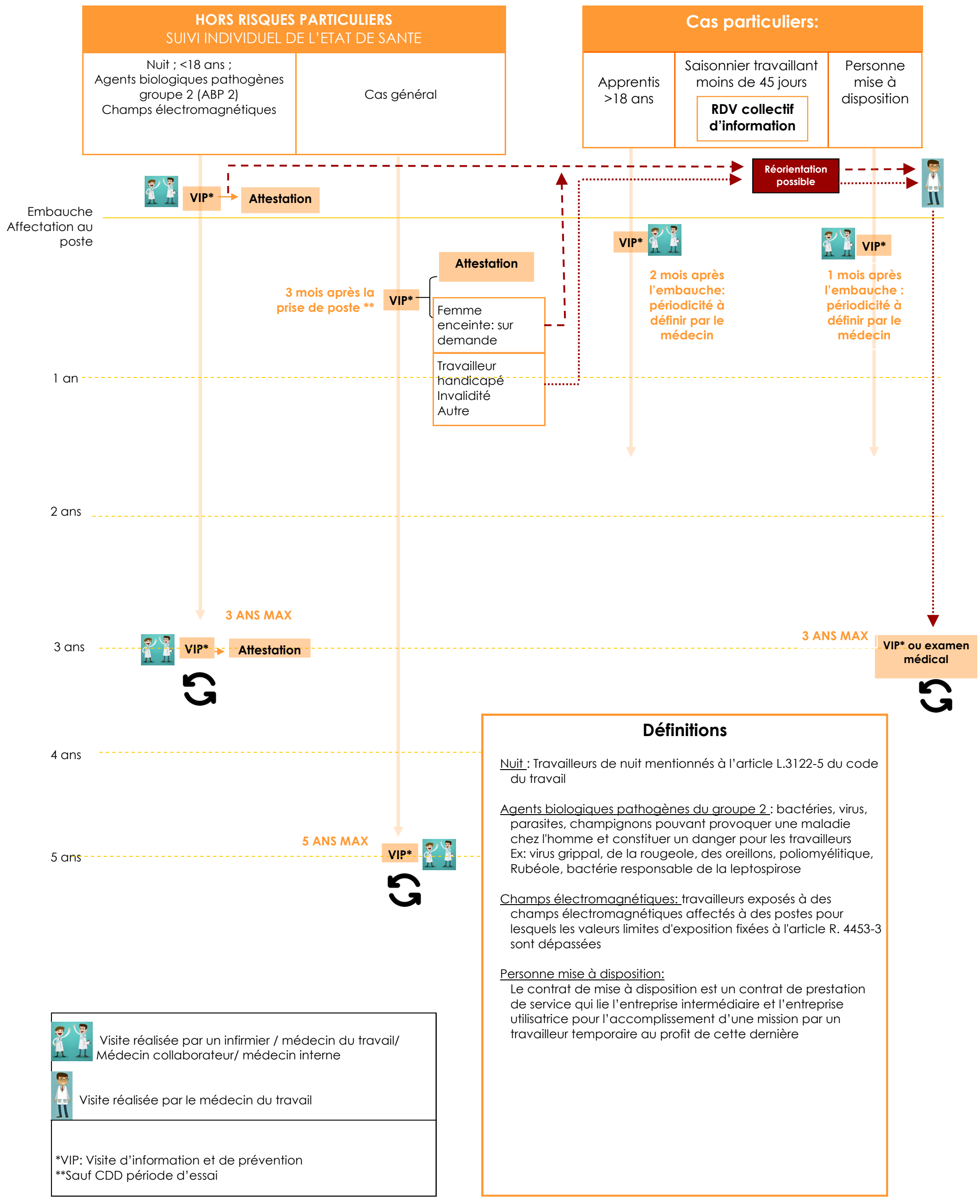

Définitions

Nuit : Travailleurs de nuit mentionnés à l'article L.3122-5 du code du travail

Agents biologiques pathogènes du groupe 2 : bactéries, virus, parasites, champignons pouvant provoquer une maladie chez l'homme et constituer un danger pour les travailleurs
Ex: virus grippal, de la rougeole, des oreillons, poliomyélitique, Rubéole, bactérie responsable de la leptospirose

Champs électromagnétiques: travailleurs exposés à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les valeurs limites d'exposition fixées à l'article R. 4453-3 sont dépassées

Personne mise à disposition:
Le contrat de mise à disposition est un contrat de prestation de service qui lie l'entreprise intermédiaire et l'entreprise utilisatrice pour l'accomplissement d'une mission par un travailleur temporaire au profit de cette dernière

Visite réalisée par un infirmier / médecin du travail/ Médecin collaborateur/ médecin interne

Visite réalisée par le médecin du travail

*VIP: Visite d'information et de prévention
**Sauf CDD période d'essai